

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
31240

05.62.89.22.89



Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 29
- ayant pris part au vote : 32
- procurations : 3

L'an deux mille quatorze et le 15 octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 7 octobre 2014, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRÉ, Maire.

Etaient présents : M.MARC PERE, M.YVAN NAVARRO, M.JEAN-MARIE VITRAC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M.NICOLAS COSTES, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M.DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, MME BRIGITTE COLOMIE, MME KATY COLDER, M.DENIS MOLET, MME ISABELLE GODEAS, M. LAURENT ORTIC , MME FLORENCE TOULZE, M.PATRICE ETAVE, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME NATHALIE GAUVRIT, M.JOËL FEUILLERAT, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME NADINE MAURIN, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, MME ISABELLE SEROR, MME ELISABETH ATTELAN.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME NATHALIE SIMON-LABRIC (Pouvoir donné à M JEAN-MARIE VITRAC) M.ERWAN DANIEL (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN), M. ANDRE PAULHIAC (Pouvoir donné à M.JACQUES DAHAN).

Etait absent excusé : Mme BRIGITTE BEC

MME BRIGITTE COLOMIE a été élue secrétaire

DÉLIBÉRATION n°2014/153

Objet : Cession gratuite d'une lunette télescopique en faveur de l'association Neptunion 31

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par convention, en date du 12 janvier 2009, la municipalité avait décidé de mettre à disposition de l'association Neptunion 31, à titre gratuit, une lunette astronomique d'une valeur de 4 600 euros. Le bien étant amorti et à la demande de l'association, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de résilier cette convention et de céder cette lunette au Club d'Astronomie Neptunion 31.

Décision

Le Conseil Municipal,

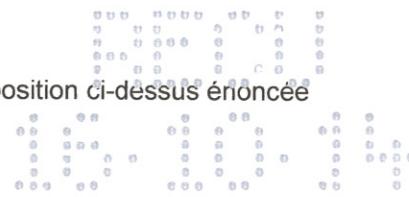
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité d'adopter la proposition ci-dessus énoncée



*Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRÉ*

- Transmis le 16 OCT. 2014
- Affiché le 16 OCT. 2014

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire
Jean-Marie VITRAC

